



Garantie Rénovation La Belle Fenêtre Portes et Fenêtre 2025

Garantie d'installations par LA BELLE FENÊTRE INC.

La présente garantie s'applique uniquement sur les produits vendus et installés par LA BELLE FENÊTRE INC conformément aux exigences des normes, des instructions d'installation des manufacturiers. La garantie d'installation s'applique sur l'exécution des travaux dans les règles de l'art pour une période de 10 ans suivant la date d'installation.

Dans le cas des produits vendus sans installation par LA BELLE FENÊTRE INC., les garanties applicables sont restreintes aux garanties des manufacturiers que nous représentons.

Une garantie de 2 ans sur la main-d'œuvre complète pour le remplacement ou ajustement de la quincaillerie de porte vendus par La Belle Fenêtre

Advenant que l'acheteur soit en défaut de payer à échéance les sommes dues au vendeur, celui-ci pourra alors, à la seule option, exiger le paiement du solde du prix de vente, soit reprendre les marchandises vendues en conservant toute somme déjà versée en acompte. Le client sera responsable de tout préjudice à la suite de ce défaut de paiement.

Garantie 10 ans limitée des installations par LA BELLE FENÊTRE INC.

LA BELLE FENETRE FENÊTRE INC. garantit la main-d'œuvre pour une période 10 ans à compter de la date de l'installation, contre tout défaut l'affectant sous toutes réserves que clauses suivantes soient respectées :

1. La garantie mentionnée ci-haut ne s'appliquera pas lorsque le prétendu défaut d'installation qui serait non conforme aux instructions ou aux règles de l'art du produit reproché et/ou de l'une de ses composantes est imputables à un usage abusif, un geste volontaire, une modification ou altération des produits, ou l'entretien déficient. Ne font pas parti de cette garantie les défauts causés par l'humidité excessive, l'entrée forcée ou autres défauts de cette nature.
2. La garanti d'installation sera nulle lorsqu'une défectuosité ou bris du produit ou d'une de ses composantes résulte d'un usage auquel le produit n'est pas destiné ou d'une mauvaise utilisation.
3. La garantie ne couvre pas la détérioration ou l'usure normale.
4. La présente garantie exclut les dommages reliés à l'installation par le client d'accessoires tels que contreporte, poignée de porte, ferme-porte, boîte aux lettres, judas ou autres. Les moulures de porte à base de polypropylène qui sont peinturées. Cette garantie n'aura pas non plus pour objet de couvrir toute déficience résultant de réparations ou modifications ou tentatives de réparations ou modifications par toute personne autre que le personnel autorisé **LA BELLE FENÊTRE INC.**



5. La garantie sera nulle et non applicable si le dommage telles que des bosses, égratignures, imperfection, perforation, etc. apparentes ne sont pas rapportés dans les 48 heures suivant la livraison et/ou l'installation.
6. La garantie exclut tous dommages collatéraux fait aux produits adjacents tel que moulures, plâtre et peinture à la suite de la démolition ou au retrait des produits existants si celle-ci est conforme aux instructions ou aux règles de l'art.
7. Les joints de calfeutrage sont garantis pour une période de 5 ans et sont à vérifier périodiquement par le consommateur. Ceci fait partie de l'entretien normal.
8. Cette garantie devient nulle si la fenêtre ou porte est recouverte de peinture qui n'a pas été appliquée par les manufacturiers, de vernis ou de toute autres substances susceptibles d'altérer les propriétés de profilé.
9. La garantie de La Belle Fenêtre ne s'étend à tout autre produit endommagé par suite d'un quelconque accident, par le feu ou par suite d'une inondation ou de tout autre cas de force majeure ou cas fortuit, ni au bris de vitre ou de moustiquaire.
10. La garantie d'installation de Portes et fenêtres de LA BELLE FENÊTRE INC. ne s'applique pas aux travaux habituels d'entretien, au remplacement des pièces d'entretien courants, aux bris de moustiquaire et à la formation de givre ou de condensation en surface causé par un taux d'humidité inadéquat.
11. La garantie n'est pas applicable s'il y a formation de condensation en surface sur les parties en verre ou en vinyle causée par un taux d'humidité élevé.
12. Toute réclamation sur la garantie doit être faite à LA BELLE FENÊTRE INC. avant l'échéance de ladite garantie. Toute demande de garantie doit être faite directement au service après-vente de La Belle Fenêtre et doit être fait dans les 30 jours après la découverte du défaut reproché.

Un avis écrit devra être envoyé directement au SAVLBF@labellefenetre.com afin de lui permettre d'aller constater le prétendu défaut d'installation. L'avis écrit doit être accompagnée du no de contrat ou du no de facture et/ou du nom et l'adresse du client, la date d'installation du ou des biens vendus ainsi qu'une brève description du défaut reproché. (Photos si possible) L'avis écrit devra également être accompagné de la facture d'achat et/ou de la commande originale.

Exclusion : Des frais de déplacement et de main-d'œuvre seront facturés, si le produit n'est pas installé par nous, que le dommage résultant de bris accidentels, d'intempérie ou d'une mauvaise utilisation.



New Home Warranty La Belle Fenêtre Doors and Windows

Installation Warranty by LA BELLE FENÊTRE INC.

This warranty applies only to products sold and installed by LA BELLE FENÊTRE INC. in accordance with manufacturer's standards, installation instructions, and requirements. The installation warranty covers workmanship performed in a professional manner for a period of 5 years from the date of installation.

For products sold without installation by LA BELLE FENÊTRE INC., applicable warranties are limited to those provided by the manufacturers we represent.

A 2-year warranty on complete labor for the replacement or adjustment of door hardware sold by La Belle Fenêtre.

If the buyer fails to pay the amounts due to the seller by the due date, the seller may, at its sole discretion, demand payment of the balance of the sale price or reclaim the goods sold, retaining any amounts already paid as a deposit. The customer will be responsible for any damages resulting from this payment default.

5-Year Limited Installation Warranty by LA BELLE FENÊTRE INC.

LA BELLE FENÊTRE INC. guarantees labor for a period of 5 years from the date of installation against any defects, provided that the following conditions are met:

1. The warranty mentioned above will not apply when the alleged installation defect, which is non-compliant with the instructions or industry standards of the product or any of its components, is attributable to abusive use, intentional acts, product modifications or alterations, or deficient maintenance. Defects caused by excessive humidity, forced entry, or other defects of this nature are not covered by this warranty.
2. The installation warranty will be void if a defect or breakage of the product or any of its components results from use for which the product is not intended or from misuse.
3. The warranty does not cover normal deterioration or wear and tear.
4. This warranty excludes damage related to the customer's installation of accessories such as storm doors, door handles, door closers, mailboxes, peepholes, or others. Polypropylene-based door moldings that are painted are also excluded. This warranty will also not cover any deficiency resulting from repairs, modifications, or attempted repairs or modifications by anyone other than authorized LA BELLE FENÊTRE INC. personnel.



5. The warranty will be void and inapplicable if visible damage such as dents, scratches, imperfections, perforations, etc., is not reported within 48 hours of delivery and/or installation.
6. The warranty excludes all collateral damage to adjacent products such as moldings, plaster, and paint resulting from the demolition or removal of existing products, provided that the work is performed in accordance with instructions or industry standards.
7. Caulking joints are warranted for a period of 5 years and must be checked periodically by the consumer. This is part of normal maintenance.
8. This warranty becomes void if the window or door is covered with paint not applied by the manufacturers, varnish, or any other substances likely to alter the properties of the profile.
9. The La Belle Fenêtre warranty does not extend to any other product damaged as a result of any accident, fire, flood, or any other force majeure or fortuitous event, nor to broken glass or screens.
10. The LA BELLE FENÊTRE INC. Doors and Windows installation warranty does not apply to routine maintenance, replacement of common maintenance parts, broken screens, or surface frost or condensation caused by inadequate humidity levels.
11. The warranty is not applicable if surface condensation forms on glass or vinyl parts due to high humidity levels.
12. Any warranty claim must be made to LA BELLE FENÊTRE INC. before the warranty expires. Any warranty request must be made directly to La Belle Fenêtre's after-sales service and within 30 days of discovering the alleged defect.

A written notice must be sent directly to SAVLBF@labeledfenetre.com to allow them to inspect the alleged installation defect. The written notice must include the contract number or invoice number and/or the customer's name and address, the installation date of the sold goods, and a brief description of the alleged defect (photos if possible). The written notice must also be accompanied by the purchase invoice and/or the original order.

Exclusion: Travel and labor fees will be charged if the product is not installed by us, or if the damage results from accidental breakage, weather, or misuse.